

**CONSULTATION SUR LA REFORME DES LYCEES
CONTRIBUTION DU CESR NORD PAS DE CALAIS**

**Bureau du CESR le 15 mai 2009
Adoptée à l'unanimité, moins 6 abstentions**

* * * *

M. Bernard DUBREUIL, recteur de l'académie de Lille a adressé le 30 mars 2009 un courrier au président du CESR par lequel il invite la seconde assemblée de la région à participer à la vaste consultation initiée par le ministre de l'Education nationale sur la réforme des lycées. Cette consultation porte sur un texte intitulé « Points de convergence sur les objectifs et les principes directeurs de la réforme du lycée » qui constituera le point d'appui des discussions qui s'engageront entre les syndicats et le gouvernement.

Ce document organisé en quatre objectifs et douze principes directeurs porte exclusivement sur les lycées d'enseignement général et technologique. L'enseignement professionnel fait l'objet d'autres réformes qui ne sont pas développées dans ce texte et qui ont pourtant un impact important sur l'avenir des lycées technologiques. Ce choix pose problème dans la mesure où les voies de formation doivent nécessairement être articulées entre elles et permettre la création de passerelles cohérentes.

Le contexte de la réforme : le CESR note au préalable les conditions particulières de cette consultation. Succédant à une première tentative avortée de réforme, ces nouvelles propositions se singularisent d'abord par la méthode organisant leur élaboration et leur validation. La recherche d'un vaste consensus préalable sur ces objectifs et ces principes directeurs se manifeste tant au niveau national (organisation d'une mission parlementaire présidée par Yves DURAND, député maire de Lomme, mission de concertation confiée à Richard DESCOING, directeur de l'IEP de Paris,...) qu'au niveau régional et local (consultation du Conseil Académique de la Vie Lycéenne et des CVL, etc..).

Les cadres de l'expression de l'assemblée consultative régionale : si le CESR souhaite faire part de ses propositions sur le projet de réforme, il entend toutefois et librement poser un certain nombre de limites à sa propre expression. La réforme en préparation intéresse naturellement l'ensemble des lycées du pays, or le CESR ne pourra, par définition, rendre des propositions que sur la déclinaison en région et au niveau académique de ce projet national.

Par ailleurs, l'assemblée consultative régionale ne s'exprimera que sur certains aspects du document qui lui a été adressé. En effet, le CESR choisit délibérément de limiter son expression aux seules questions touchant à l'orientation. Cette prise de position s'explique d'une part par le fait que les délais extrêmement brefs de cette consultation ne permettent pas un travail sérieux et en profondeur sur l'ensemble du dispositif proposé, d'autre part, le CESR ayant déjà, et à plusieurs reprises, exprimé ses analyses et propositions sur les questions d'orientation¹, il dispose ainsi de premiers éléments pour construire rapidement des propositions pertinentes et nouvelles sur ce document.

Bien que la réforme envisagée semble s'organiser largement autour de la classe de seconde, l'expression du CESR recouvrera les deux cycles du lycée.

¹ -« Pour un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur au service du développement régional » avis du 07 avril 2009
-« Avis du CESR sur le Projet de Schéma régional des formations » -07 novembre 2006

I- Faciliter les choix de la seconde de détermination

La situation de l'académie reste marquée par des tendances fortes en termes d'orientation trouvant notamment leur expression à ce point nodal de la troisième et de la seconde : forte orientation vers les filières professionnelles et à l'inverse, faiblesse (au regard des moyennes nationales) de l'orientation vers les filières générales. Elever le niveau de formation des jeunes et des adultes est l'une des ambitions majeures du Schéma régional des formations.

Cette élévation passe aussi par l'orientation. Ne faut-il pas s'interroger sur l'opportunité de trouver en la réforme des lycées les moyens d'entrer dans une politique d'orientation académique plus volontaire? Et pour cela...

➤ **Rapprocher collège et lycée :**

L'organisation de l'enseignement secondaire sépare en deux institutions (le collège et le lycée) un même processus d'orientation. Ce processus «à double détente» **en fin de troisième**, (où l'élève est orienté soit en seconde générale et technologique, soit vers l'enseignement professionnel - en lycée professionnel ou en apprentissage) **et en fin de classe de seconde G.T.** (orientation vers la voie technologique ou la voie générale) ne donne pas pleinement satisfaction. A l'issue du collège, ils sont quatre élèves sur dix environ à considérer que leur orientation est plus subie que voulue².

Alors que dans l'académie de Lille, le taux de passage en seconde générale et technologique à l'issue de la troisième reste en dessous des moyennes nationales (53 % contre 57.16 % au niveau national en 2007), il apparaît ainsi assez indispensable de conforter le lien interdegrés collège/ lycée pour améliorer l'attractivité du LEGT.

➤ **Enrichir les possibilités d'information des collégiens lycéens :**

Le point 8 du document semble confier une double mission aux classes de seconde de détermination : conforter les savoirs acquis (au collège) et explorer et découvrir les domaines de spécialisation ou d'approfondissement qui leur seront offerts par le cycle terminal du lycée.

Outre l'ampleur de telles ambitions, il est à noter que ce second objectif s'appuie principalement, comme c'est le cas actuellement avec les Enseignements De Détermination (EDD), sur la construction d'un projet de parcours basé sur l'exploration de différents enseignements susceptibles d'aider le lycéen à formaliser ces choix d'orientation à l'issue de la seconde.

Le CESR s'interroge sur ces processus à trop courts termes fondés bien plus sur les enseignements susceptibles de plaire à l'élève que sur une connaissance des métiers, des filières professionnelles ou des réalités du marché du travail.

Ne conviendrait-il pas d'imaginer ou de conforter des procédures (stages, visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels) qui permettraient de construire des choix d'orientation fondés tout autant « sur le(s) point(s) d'arrivée » que sur « le(s) chemin(s) pour y parvenir » en lycée et même en collège ?

➤ **Réduire les déterminismes sociaux**

Ce point qui est un des objectifs du document sur lequel se prononce ici le CESR prend une acuité toute particulière dans notre région et notre académie. « La région reste une des régions françaises où la proportion d'ouvriers est la plus importante (44,6 %, 2^{ème} rang après la Picardie) et corrélativement, une des régions où la proportion de cadres et de professions intermédiaires est la plus faible (20^{ème} rang national) »³.

² Education & Formation, n°72, MEN DEP 2005

³ Cité dans « Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Lille » rapport de l'IGAEN et de l'IGANER-juillet 2006

Le poids de ces déterminismes sociaux ne se manifeste pas seulement dans les situations scolaires des élèves, il pèse également sur les choix d'orientation. La forte orientation vers les formations professionnelles dans l'académie s'explique en partie par ces facteurs, mais qu'en est-il en fin de seconde ?

Les difficultés sociales se conjuguent fréquemment avec des inégalités entre territoires, ainsi les passages en première générale notamment dans le Pas-de-Calais sont très inférieurs aux moyennes nationales (59.13% pour ce département tandis que la moyenne nationale est pratiquement à 65 % en 2008⁴). L'accès à des qualifications par la voie technologique, caractéristique de notre académie n'est pas en soi un problème tant qu'elle ne représente pas un choix contraint et qu'existent, après le baccalauréat concerné, des passerelles vers l'enseignement supérieur.

Outre l'attention particulière et le renforcement des dispositifs scolaires à l'attention des élèves plus fragiles, ne convient-il pas, de façon complémentaire, de construire les accompagnements individualisés adaptés en matière d'orientation pour ces lycéens ?

Sur l'ensemble des deux cycles du lycée, le CESR entend rappeler l'effort conséquent à développer pour réduire sensiblement dans l'académie l'importance des sorties sans qualification dont beaucoup sont la conséquence de mauvais choix d'orientation. A ce titre il convient de rappeler l'importance des procédures introduisant une plus grande souplesse des dispositifs (par exemple en améliorant et en développant les passerelles). Par ailleurs, le CESR insiste également sur l'importance des partenariats dans et autour des lycées, notamment dans les procédures d'orientation, avec les familles, les jeunes, les associations et les acteurs du monde économique.

II- Le cycle terminal : une étape vers l'enseignement supérieur ?

Les classes de première et de terminale apparaissent comme une étape supplémentaire de spécialisation dans le parcours de formation des lycéens et donc comme la « première marche » vers l'enseignement supérieur. La construction de démarches interdégradés avec le supérieur est donc essentielle.

➤ *Le lycée doit préparer à l'enseignement supérieur*

Cette ambition présentée comme le premier objectif de la réforme appelle plusieurs observations :

- a- l'importance des échecs et des abandons dans les premières années d'enseignement supérieur ne peut s'expliquer exclusivement par l'insuffisante préparation des jeunes au lycée. Certaines des raisons à cette situation se situent dans l'enseignement supérieur lui-même.
- b- le document insiste sur les souhaits des lycéens pour répondre à ce phénomène : renforcement de l'autonomie mais aussi un accompagnement plus à l'écoute des besoins des jeunes. Le CESR insiste sur la prise en compte d'un troisième facteur essentiel dans notre académie : le développement de l'ambition, de la capacité à la mobilité tant matérielle que psychologique des jeunes.

➤ *La construction des cohérences nécessaires entre les lycées et l'enseignement supérieur*

Le CESR ne peut que rejoindre les propositions du texte sur les nécessaires cohérences et le souci d'équité de l'offre de formation proposée aux familles. Si cette cohérence concerne effectivement les lycées elle doit également prendre toute son ampleur dans l'enseignement supérieur.

⁴ Bilan SAIO académie de Lille -rectorat - novembre 2008

Il est temps que notre académie construise par exemple une offre d'enseignement cohérente et équitable dans les formations supérieures courtes rassemblant notamment les STS et les IUT.

Beaucoup de jeunes de notre région ont pu accéder à l'enseignement supérieur grâce notamment à l'importance et à la densité du réseau des STS. L'origine des recrutements de ces étudiants dont beaucoup viennent encore des filières générales amène à penser qu'il convient aujourd'hui, dans un contexte régional marqué par l'insuffisance du nombre d'étudiants en formation longue⁵ de revoir les priorités de la politique académique de l'orientation.

➤ ***Pérenniser les relations entre les différents degrés***

Les contacts et les échanges entre les universités et les lycées sont insuffisants. Organisés sur la base de relations de qualité mais souvent ponctuelles entre les enseignants du supérieur et les établissements secondaires, ces contacts aujourd'hui très hétérogènes doivent s'approfondir, se planifier et se pérenniser. A cette fin ne serait-il pas utile de formaliser ces relations dans des conventions entre une université, les lycées publics et privés de son bassin et le rectorat prévoyant, par exemple des visites des lycéens à l'université, peut être des stages de découverte, des interventions d'enseignants universitaires en lycée, etc...

➤ ***Ne pas user de l'orientation au lycée pour renforcer la concurrence entre les formations***

Le CESR s'interroge sur les effets indirects de certains dispositifs mis en place récemment. Les procédures d'orientation postbac et d'orientation active n'ont-elles pas un effet défavorable sur l'orientation vers les formations universitaires en conduisant par exemple à placer systématiquement les souhaits vers les STS en premiers vœux (ces dernières étant des filières sélectives).

En conclusion, le CESR rappelle que les problématiques autour du lycée et de l'orientation restent des enjeux majeurs pour les jeunes, pour les familles et au-delà et à terme, pour la région entière.

Le CESR propose la création d'une plate-forme régionale rassemblant les équipes éducatives des collèges, des lycées (intégrant les parents d'élèves), des universités, de l'enseignement supérieur, de l'apprentissage, mais aussi des représentants du monde du travail (filières professionnelles) d'où pourrait émaner un process structuré et planifié d'actions d'orientations, d'accompagnement et d'intégration réussie sur le marché du travail.

Et si l'orientation ne se conçoit pas sans la prise en compte d'un certain nombre de contraintes, les jeunes doivent pouvoir aussi rêver leur avenir. « Imaginer, c'est choisir », disait Jean Giono.

⁵ L'académie d'Aix-Marseille a moins d'étudiants en université que celle de Lille (respectivement 62 500 contre 81 953) mais compte pourtant plus de doctorants (3 717 contre 2 595 – chiffres 2007 - source : MESR- DEPP)



UNION REGIONALE DES SYNDICATS
FORCE OUVRIERE
DU NORD ET PAS-DE-CALAIS

103, rue Barthélémy Delespaul - B.P. 2023 - 59013 LILLE CEDEX - Tél: 03.20.52.29.67 - Fax :03.20.88.22.13

CCP 1822.40 G LILLE

Adresse INTERNET : <http://www.fo-nord.com> – e-mail :

fo.nord.pdc@wanadoo.fr

**Contribution du Groupe FO
concernant la consultation du CESR sur « La Réforme des Lycées »**

Le Nord/Pas de Calais est marqué par la forte représentation du lycée technique. Ainsi, dès le collège, en fin de troisième, le taux de passages en secondes générale et technologique est en dessous des moyennes nationales.

Il est essentiel que, lors de la seconde de détermination, l'élève puisse faire le choix correspondant le mieux à ses aspirations en facilitant la transition collège/Lycée général ou technologique.

Conforter les savoirs acquis, explorer et découvrir les domaines de spécialisation ou d'approfondissement offerts par le cycle terminal du lycée, apparaît comme une nécessité évidente. Une connaissance partagée par tous des filières, des métiers, est plus que souhaitable et pourrait s'appuyer notamment sur la plate-forme régionale d'information sur les métiers et le développement des stages de découverte.

Il convient en effet de lutter contre les déterminismes sociaux de faire en sorte que chacun puisse bénéficier d'un accompagnement individualisé, qu'il soit tenu compte des affinités, des potentiels et des possibles débouchés.

Comme toute transition, le passage du lycée à l'enseignement supérieur peut perturber si elle ne s'accompagne pas de processus d'adaptation, d'acquisition de méthodologie, de réflexion quant au choix.

Pérenniser les relations entre les différents degrés devrait faciliter le bon déroulement des parcours. Accroître les liens et améliorer une connaissance réciproque du monde éducatif et du monde professionnel, en particulier sur le plan régional, éviteraient sans doute beaucoup de sorties sans qualification ni solution.

La contribution présentée est conforme à nos positions, nous la voterons.

Bureau du CESR du 15 mai 2009

Contribution du CESR sur la Réforme des lycées

Oui à une réforme des lycées mais pas n'importe laquelle !!!

Pour l'UNSA, le lycée du XXIème siècle doit s'émanciper du lourd héritage du Lycée Napoléonien où l'enseignement cloisonné, disciplinaire, élitiste est presque toujours encore la norme.

Il faut aller aujourd'hui vers :

- un lycée de l'autonomie qui s'apprend et qui s'acquiert tout au long de la formation
- un lycée où l'ensemble de l'équipe éducative est à l'écoute et conseille le jeune lycéen
- un lycée où les choix sont possibles parce qu'ils ne sont pas enfermants.

Car le lycée n'est pas le temps de la spécialisation, il est le temps de l'élaboration de choix éclairés par une diversification qui doit rester limitée.

Le lycée doit se transformer en mettant fin aux hiérarchies implicites entre les voies et en facilitant les démarches de parcours individualisés.

Cela nécessite un bouleversement des pratiques, une conception différente de la formation dispensée et une autre définition des objectifs du lycée.

Cependant, depuis quelques années, les annonces successives de suppressions de postes (13 500 postes d'enseignants supprimés à la rentrée 2009, dont plus de 1000 dans le Nord-Pas de Calais et 34 000 postes de fonctionnaires en moins annoncées pour 2010) entravent sérieusement toute évolution future du lycée.

Or, cette mutation profonde du lycée ne pourra se réaliser que dans un climat de confiance entre, Etat, parents d'élèves, lycéens et enseignants.

Pour réussir, il est indispensable que dans l'attribution des moyens de notre académie, soient prises en compte les difficultés économiques et sociales de notre région. Celles-ci freinent fortement l'ambition et la mobilité de nos jeunes, et auront des conséquences contraignantes pour le Nord-Pas de Calais.

Aussi, tout doit être mis en oeuvre pour que chaque jeune de notre région réussisse et sorte du Lycée avec le niveau le plus élevé.

Tout doit être mis en oeuvre pour éviter ces nombreuses sorties sans qualification pénalisante pour tous.